



### **Chers adhérentes, chers adhérents,**

Pour donner suite aux annonces gouvernementales de jeudi dernier concernant le couvre-feu à partir de 18 heures, **voici les infos concernant l'organisation prévue pour le club pour assurer l'entretien physique des poneys et des chevaux.**

Tous cours qui ne sont pas concernés par le couvre-feu de 18 heures seront assurés comme d'habitude.

Pour certains cours de poneys de fin d'après-midi, il sera proposé aux cavaliers de les avancer légèrement afin qu'ils soient compatibles avec le couvre-feu de 18 heures. D'autres cours (ceux du vendredi 17h30 et 18h30) seront déplacés le dimanche après-midi.

Pour les quelques cours restants en fin de journée et impacté par le couvre-feu de 18 heures, voici l'organisation prévue :

Dans le protocole relatif à l'accès aux poneys et chevaux des poneys clubs et centre équestre par les cavaliers, la Fédération Française d'Equitation a obtenu au titre du bien-être animal la nécessité de sortir quotidiennement les équidés afin d'avoir suffisamment d'exercices. Les sorties quotidiennes sont maintenues aux horaires habituels.

Pour assurer cette activité pendant les horaires de couvre-feu, la seule solution et le recours à l'utilisation de **l'attestation de déplacement** délivrée par le FFE pour les cavaliers concernés.

Dans ce cadre, nous sommes en cours de nous organiser informatiquement pour mettre en place ces dispositions, pour vous permettre d'éditer directement cette **attestation de déplacement délivrée par la FFE.**

Pour cela, vous devez, vous rendre sur le site de le FFE à votre « Page cavalier FFE ».

Pour accéder, vous avez besoin de votre Numéro de licence et de votre code SIF qui figurent sur votre licence. Si vous ne les avez pas, vous pouvez contacter le secrétariat du club.

Voici la procédure d'accès :

- Accéder au site de la FFE : <https://www.ffe.com/>
- Cliquer sur : FFEclub SIF.
- Vous connecter à votre « Page cavalier FFE » avec votre identifiant (numéro de licence) et votre « Mot de passe ».
- Une fois dans votre « Page cavalier FFE» Cliquer sur « télécharger votre attestation de déplacement ».
- L'imprimer et la conserver avec vous.

### **Précisions :**

Seuls les cavaliers et le chevaux programmés par le club sur le site « registre » de la FFE peuvent charger et éditer l'attestation de déplacement de la FFE.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le Centre Equestre.

**La Vendée le 16 janvier 2021**  
**Direction du Centre Equestre**